Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260130-D202601004-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	15
Présents	11
Absents	4
Exclus	0
Votants	14

Date de la convocation : 21/01/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/01/004

Séance du 27 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, Marie-Françoise CHEVILLON, Renée FILATRE, Lydie JAMIN, Françoise GUERIN, Aurélie ROUAULT et Messieurs Alain LEFEUVRE, Patrick HAUPAS, Aurélien ROLLAND, Didier GUERIN, Stéphane DANION, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur Julien DESSA, Monsieur Philippe BARGAIN et Monsieur Claudie PIEL.

Était absente : Monsieur David HENTZIEN

Ayant donné pouvoir : Monsieur Julien DESSA à Lydie JAMIN, Monsieur Philippe BARGAIN à Aurélien ROLLAND et Monsieur Claude PIEL à Alain LEFEUVRE

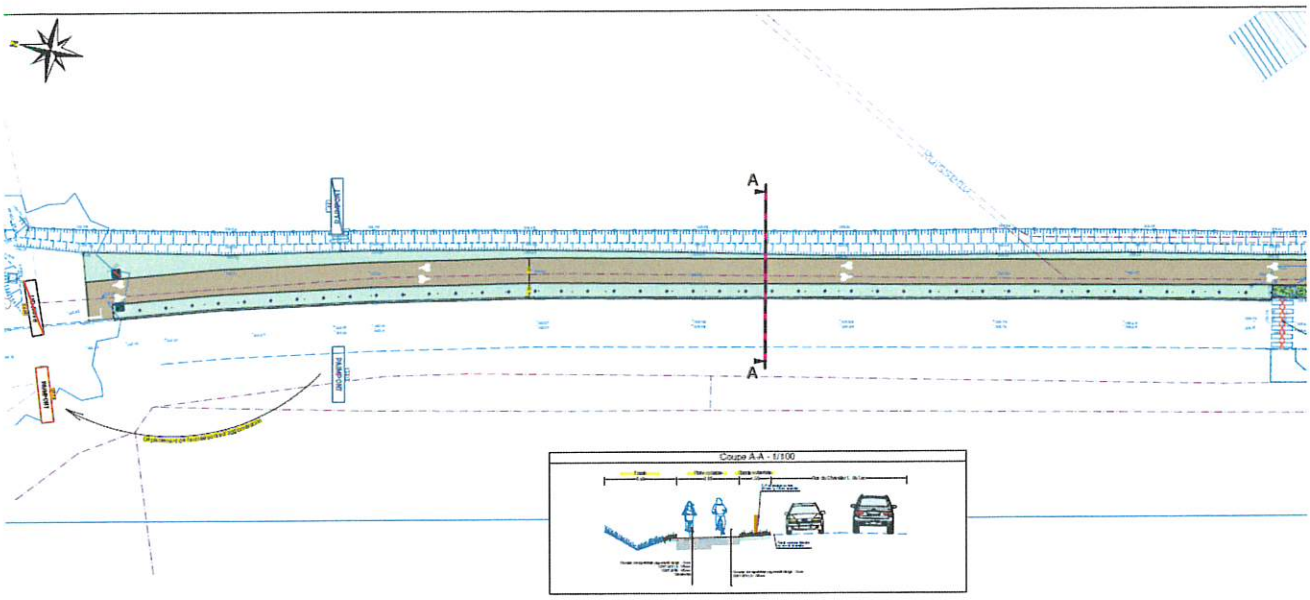
DELIBERATION 2026/01/004 : PROJETS- SECURISATION DE LA PISTE CYCLABLE RUE CHEVALIER LANCELOT DU LAC (PROJET, PLAN DE FINANCEMENT, DEMANDES DE SUBVENTIONS).

Rapporteur : Didier GUERIN

CONTEXTE : Pour donner suite à la création de la piste cyclable rue chevalier lancelot du lac il convient de procéder à un aménagement complémentaire pour sécuriser la piste le long de la RD 773 en sortie d'agglomération.

Vu le projet d'aménagement ;

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260130-D202601004-DE



Vu le plan de financement de l'opération ;

Sécurisation piste cyclable				
DEPENSES	**DÉPENSES HT**	**RECETTES**	**MONTANT HT**	**REPARTITION**
TRAVAUX COMPLETS	17 975,00 €	**ADP**	7 000,00 €	
		AUTRES		
TOTAL HT	17 975,00 €	**TOTAL HT SUBVENTION HT :**	7 000,00 €	39%
TVA	3 595,00 €	**AUTOFINANCEMENT COMMUNE HT :**	10 975,00 €	61%
TOTAL TTC	21 570,00 €			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

VALIDE le projet de travaux ainsi présenté,

Article 2 :

VALIDE le plan de financement ainsi exposé,

Article 3 :

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions au titre de la répartition des produits des amendes de police auprès du Conseil Départemental et à signer toutes les pièces nécessaires au dossier pour un montant global de 7 000.00 € de subvention prévisionnelle.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

MAIRIE de PAIMPONT
35 (Ille-et-Vilaine)

La Secrétaire de séance,
Renée FILATRE